



REUNION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
du 16 décembre 2013



ÉTAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. Gay A, Marlet, Lacoste, Mme Dechambre
Pour La Bourboule	M. Brut, Gasco, Juillard, Mme Eyragne
Pour Chambon/Lac	Mr Roux, Mme Sarlieve
Pour Chastreix	Mr Babut, Mme Vergnol
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Tournadre, Cardenoux
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Bessac, Pradelle
Pour Murat le Quaire	M. Brugiere, Bouyon
Pour Murol	M. Gouttebel, Auberty
Pour Picherande	Mme Gardette, Mr Amblard
Pour Saint Diery	Mr Chassard
Pour Saint Nectaire	Mme Crozet
Pour St Pierre Colamine	Mme Raynaud
Pour St Victor la Riviere	Mme Gaime
Pour Valbeleix	Mme Gatignol

Secrétaire de séance : Patricia VERGNOL



Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

CREATION D'UN EVENEMENTIEL ITINERANT ENTRE BRION ET LA GODIVELLE

Il donne la parole à M. CANON et Mme BREUIL représentant l'AMTA (association Musique et Territoires d'Auvergne) et l'ANCT (Association Nationale Cultures et Traditions).

M. CANON et Mme BREUIL informent tout d'abord le Conseil Communautaire que depuis près de 5 ans, dans le cadre d'un appel à projet Massif Central, ils travaillent conjointement à la sauvegarde et la valorisation des langues, musiques et danses traditionnelles du territoire Massif Central.

A cette occasion de nombreuses actions ont été entreprises qui ont permis la collecte de connaissances culturelles immatérielles, connaissance qui ont été valorisées auprès du grand public à travers l'organisation d'ateliers, la réalisation de films, d'enregistrements et d'expositions. Pour conclure ce travail un évènement se déroulera sur 1.5 mois à travers le Massif Central. En point d'orgue c'est le Cézallier et Brion qui ont été retenus

Un évènement de clôture de ces travaux aura donc lieu avec notamment le 14 juin 2014 à Brion, l'organisation d'une randonnée spectacle en direction de La Godivelle puis retour sur Brion pour un repas suivi d'un bal avec musiques et danses traditionnelles. Parallèlement seront mises en place des animations au sein de la coopérative de mai. Afin d'en assurer le succès une importante campagne de communication a été confiée à une agence spécialisée.

Pour ce faire une subvention, estimée à 2 000 €, de la Communauté de Communes du Massif du Sancy s'avérera nécessaire.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir émettre un avis sur cet évènement et sur l'éventuelle participation financière de la Communauté de Communes à celui-ci.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'Unanimité, émet un avis de principe favorable quant à la participation financière de la communauté de communes à l'évènement qui vient de lui être présenté et pour lequel une demande de subvention sera adressé à la communauté de communes au titre de l'exercice budgétaire 2014.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION TELE

Monsieur le Président donne la parole à Luc STELLY.

Celui-ci rappelle que la Conseil Communautaire a récemment décidé d'augmenter la taxe de séjour et qu'à l'issue de l'exercice 2013 cette hausse des tarifs a permis une augmentation de recettes de près de 80 000 € mais dans le même temps un montant de 34 000 € de taxe de séjour sera proposé ce jour en admission en non-valeur l'augmentation nette de recette est donc d'environ 50 000 €. Pour autant la collecte de la taxe de séjour exige un important travail particulièrement chronophage pour les équipes.

Dans le cadre du plan de communication 2014-2015, il a été évoqué la possibilité de réaliser une campagne télévisée ayant pour cible les « actifs urbains ». Il s'avère que les moyens financiers nécessaires à une telle campagne dépassent largement ceux dont dispose l'Office de Tourisme Communautaire. Il a donc été envisagé de limiter cette campagne aux salles de cinéma.

Eric BRUT souhaite connaître l'objectif de cette campagne et les moyens d'évaluation qui seront mis en place.

Luc STELLY lui répond que les retombées espérées portent uniquement sur la notoriété du territoire et qu'un sondage pourra éventuellement être envisagé pour mesurer l'impact de cette campagne.

Le tournage du film est estimé à 15 000 €.

Eric BRUT souhaite savoir comment l'Office de Tourisme Communautaire compte différencier le territoire du Sancy de la centaine d'autres qui revendiquent les mêmes valeurs.

Luc STELLY souhaite mettre en avant une promesse de qualité.

Mme LARIVIERE Directrice des Thermes du Mont-Dore indique que pour avoir fait réaliser des films publicitaires, au sein de la chaîne thermale, les coûts de production annoncés lui semblent sous évalués.

Luc STELLY indique que ces chiffres seront prochainement affinés et souhaite, au regard des délais qu'imposent de telles campagne de communication, que le Conseil Communautaire puisse émettre un avis de principe sur la réalisation de cette campagne publicitaire.

Le Président après avoir interrogé les conseillers communautaires indique à Luc STELLY que le Conseil Communautaire n'est pas en mesure de se prononcer en l'absence de chiffres plus précis en matière de tournage et de diffusion. La question sera donc reposée ultérieurement au Conseil Communautaire.

Pour finir Luc STELLY indique lundi prochain sera diffusé sur TF1 un reportage de 15 mn sur le Sancy avec trois thématiques la gastronomie, l'offre de sports et de loisirs ainsi que les coulisses d'une station.

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE MAISON DE LA SORCELLERIE – COMPLEMENT D'ETUDE

Monsieur le Président donne lecture de l'avis émis par la commission développement culturel, communication et environnement thermal lors de sa réunion en date du 4 décembre 2013.

Lors de cette réunion, les représentants de l'AMTA et de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues ayant fait savoir que les scénarii proposés ne répondent pas à leurs attentes en termes de concept, la commission propose de faire élaborer un nouveau scénario par un comité technique. Celui-ci serait composé de représentants de la SEREST (Société d'Études et de Recherches des Survivances Traditionnelles), de l'AMTA (Agence régionale des Musiques et Territoires d'Auvergne), de la commune, de la communauté de communes, de l'Office de Tourisme Communautaire, d'Alain PETITRENAUD, scénographe et d'un universitaire

Le travail de ce comité aurait un coût estimé à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'un nouveau scénario relatif à la création d'une maison de la sorcellerie.
- Indique que la communauté de communes prendra à sa charge 60% du coût de cette mission dont le montant est plafonné à 3 000 €.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

RELAIS SAISONNIERS DU SANCY : PROJET D'EXPERIMENTATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, il lui a été présenté la démarche conduite par les AGEFOS PME qui a abouti à la création d'un Relais Saisonniers sur le Massif du Sancy.

Au regard des premiers résultats obtenus pour ce service, qui s'adresse à une part importante des salariés du territoire, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre cette expérimentation sur une année afin :

- de développer sa visibilité auprès des saisonniers par des actions de communication et réunions d'information en amont des saisons
- d'accroître son réseau de partenaires employeurs sur le secteur touristique (Hôtellerie, Commerce et restauration, Sociétés de Remontées Mécaniques, et Etablissements thermaux) et développer des actions en faveur du public saisonnier
- de favoriser la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences avec les partenaires : Employeurs, Région, Pôle emploi, les missions locales, les organismes de formations et les OPCA
- d'élargir progressivement sa gamme de services, en fonction des attentes des utilisateurs (problématique du logement saisonnier, de la santé, de la mobilité et des modalités de gardes d'enfants de ce public travaillant à heures variables, les dimanches et jours fériés...).

Cette expérimentation pourrait être financée comme suit :

Origine	Montants
Subvention Massif central	13 746 €
Autres fonds européens	16 654 €
Ressources propres	7 600 €
TOTAL	38 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- approuve le projet qui lui est soumis
- approuve le plan de financement dont il vient de lui être donné lecture
- mandate son Président pour en assurer l'exécution

AVENANT AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) POUR 2013 ET 2014

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes est cosignataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et les collectivités territoriales du territoire gestionnaires de structures dédiées à la jeunesse, soit les communes du Mont-Dore, de St Nectaire, de La Bourboule,

d'Egliseneuve d'Entraigues, ainsi que le SIVOM de la Vallée Verte et le SIVU St Diéry-St Pierre Colamine.

Il indique qu'afin d'intégrer dans ce contrat la commune de Besse pour son accueil de loisirs, un avenant, dont il donne lecture, est nécessaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- autorise son Président à signer l'avenant au contrat CEJ et à en assurer l'exécution

VIREMENT DE CREDIT - BUDGET ATELIER RELAIS BOULANGERIE

Monsieur le Président indique que suite à l'admission en non-valeur de l'arriéré des loyers dû par Monsieur ESPY Bruno, il convient de procéder, sur le budget Atelier Relais Boulangerie, au virement de crédit suivant pour un montant de de 53 306 euros HT.

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Article 673 : Titres annulés sur exercice antérieur - 53 306€

CHAPITRE 65 – Autres charges Gestion courante

Article 6541 – Créances admises en non -valeur + 53 306€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL

En vue d'ajustements comptables du budget principal 2013, il convient de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

Ouverture de crédits

RECETTES

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Article 7362 : Taxe de séjour + 85 256 €

DEPENSES

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article 739118 : autres reversements de fiscalité + 50 790€

Chapitre 65 – Autres charges Gestion courante

Article 6541 – Créances admises en non -valeur + 34 466€

TOTAL 85 256€

Virement de crédits

Du

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Article 022 – dépenses imprévues - 234€

Vers

Chapitre 65 – Autres charges Gestion courante

Article 6541 – Créances admises en non -valeur + 234€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve et vote l'ouverture et le virement de crédit qui viennent de lui être soumis
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDIT DU BUDGET PRINCIPAL

En vue d'ajustements comptables du budget principal 2013, il convient de procéder aux ouvertures et virements de crédit suivant :

Ouverture

Recettes : Chapitre 013 : Atténuations de charges

Article 6419 : remboursement sur rémunérations du personnel + 9 000€

Dépenses : Chapitre 012 : Charges de personnel

Article 64111 : rémunération principale + 9 000€

Virement

Du Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Article 022 : dépenses imprévues - 15 700€

Vers Chapitre 012 : Charges de personnel

Article 64111 : rémunération principale + 1 485€

Article 6451 : cotisations à l'Urssaf + 14 215€

TOTAL 15 700€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve les ouvertures et virements de crédit qui viennent de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

VIREMENTS DE CREDITS BUDGET ZONES NORDIQUES

En vue d'ajustements comptables du budget Zones Nordiques 2013, il convient de procéder aux virements de crédit suivant :

Du Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6257 : réception - 1 912€

Article 60632 : fournitures de petit équipement - 1 394€

Total - 3 306€

Vers Chapitre 65 – Autres charges Gestion courante

Article 6541 – Créances admises en non -valeur + 1 402€

Vers Chapitre 012 - Charges de personnel et frais

Article 64131 + 1 904€

Total + 3 306€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve les virements de crédit qui viennent de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

VIREMENT DE CREDIT BUDGET ZONES NORDIQUES

En vue d'ajustements comptables du budget Zones Nordiques 2013, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

Du Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6042 : prestation de services - 1 890€

Vers Chapitre 012 - Charges de personnel et frais

Article 64131 + 1 890€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve le virement de crédit qui vient de lui être soumis,

- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Le Président indique que, suite à la requête du comptable du Trésor, il convient de soumettre au Conseil Communautaire les demandes d'admissions en non-valeur suivantes, suite à l'impossibilité de retrouver les redevables.

- DELARBRE : Titre 62 de 2008 pour un montant de 30 euros.
- LES MATINS DU SANCY : Titre 223 de 2009 (Taxe Séjour) pour un montant de 9 905.90 euros.
- Me OSUCH DARIA : Titre 94 de 2011 (activité périscolaire) pour un montant de 106 euros.
- RAY : Titre 71 de 2009 (activité périscolaire) pour un montant de 20 euros.
- RHODE TOURISME : Titre 102 de 2009 (Taxe Séjour) pour un montant de 21 060 euros.
- RODRIGUES Marie-Paule : Titre 219 de 2004 pour un montant de 31.60 euros.
- Mr MEULLEMIESTRE Patrice : Titre 198 de 2009 (Taxe Séjour) pour un montant de 3 500 euros.

Soit un total de 34 653.50 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Autorise les admissions en non-valeur dont il vient de lui être donné lecture
- Mandate le Président pour en assurer l'exécution

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ATELIER RELAIS BOULANGERIE

Le Président indique que suite à la requête du comptable du Trésor, il convient de soumettre au Conseil Communautaire la demande d'admission en non-valeur suivante relative à l'insuffisance d'actif du redevable Bruno ESPY.

Aussi suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Bruno ESPY en date du 21 décembre 2012, il convient d'admettre en non-valeur la somme de 53 306€ HT soit 63 753.59 euros TTC correspondant à l'arriéré de loyers, dû par Monsieur ESPY.

Le Président rappelle qu'en date du 1^{er} juillet 2013, la Société LE FOURNIL DU BEFFROI a été substituée à Monsieur Bruno ESPY. La créance totale du crédit bailleur due par la liquidation judiciaire de Monsieur ESPY est ré-étalée sur 20 ans soit sur 240 mensualités égales et consécutives de chacune 1 110.51 euros HT, soit encore 1 328.17 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Autorise l'admission en non-valeur dont il vient de lui être donné lecture pour un montant de 53 306 € HT soit 63 753.59 € TTC correspondant aux loyers de l'Atelier Relais Boulangerie dus par Monsieur Bruno ESPY.
- Mandate le Président pour en assurer l'exécution

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ZONES NORDIQUES

Suite à la requête du comptable du Trésor il convient également de se prononcer sur la demande d'admission en non-valeur suivante, suite à l'impossibilité de retrouver le redevable.

- Mme MOINS Dominique Titre de 2004, loyer Restaurant La Stèle pour un montant de 1 402 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Autorise l'admission en non-valeur dont il vient de lui être donné lecture
- Mandate le Président pour en assurer l'exécution

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU DEBET DE M. JEAN PAUL GANDON – ANCIEN PERCEPTEUR

Monsieur le Président indique que par jugement n°2012-006 en date du 8 mars 2012, M. Jean Paul GANDON, comptable de la Communauté de Communes du Massif du Sancy en 2008, a été mis en débet par la chambre Régionale des comptes d'Auvergne au bénéfice de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Sa responsabilité personnelle et pécuniaire a été mise en cause pour le paiement de 11 613 € au compte 6251, mandats 62, 104 116, 117, 118, 119, 154 et 155, correspondant aux frais de repas des agents du ski de fond, paiement effectué sans que soit transmise de délibération du Conseil Communautaire prévoyant les conditions de l'attribution et les bénéficiaires de ces repas, ni les ordres de mission, ni les états de frais correspondants.

Monsieur Jean Paul GANDON a présenté une remise gracieuse à la Direction Générale des Finances Publiques, pour laquelle le Conseil Communautaire doit émettre un avis.

Considérant que la communauté de communes n'a subi aucun préjudice financier, il est proposé de donner un avis favorable à cette demande.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'Unanimité,
- donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Jean Paul GANDON
 - mandate son président pour en assurer l'exécution.

SUBVENTION FACADES

Monsieur le Président donne lecture des demandes de subventions ayant reçu un avis de la commission cadre de vie et pour lesquelles il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- approuve l'attribution des subventions pour rénovation de façades comme suit
- mandate son président pour en assurer l'exécution

Nom Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant accordé
SCI LES BOULEAUX	La Bourboule	rénovation	1500€
GAYDIER Françoise	St Pierre Colamine	rénovation	1500€
		TOTAL	3 000 €

ELECTION D'UN REPRESENTANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES DE MURAT LE QUAIRE ET BESSE

Monsieur le Président indique que la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit dans son article l'article 60 que le conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves comporte un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale du territoire, ce représentant siège sans voix délibérative.

Concernant le collège Marcel Bony à Murat le Quaire, Monsieur Le Président propose de désigner : **Mr BRUGIERE Gérard**

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Mr BRUGIERE Gérard pour représenter la Communauté de communes du Massif du Sancy au sein du conseil d'administration du collège Marcel Bony à Murat le Quaire.
- mandate son président pour en assurer l'exécution

Concernant le collège du Pavin à Besse Monsieur Le Président propose de désigner : **Mr BOUDEAU Jean**

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Mr BOUDEAU Jean pour représenter la Communauté de communes du Massif du Sancy au sein du conseil d'administration du collège du Pavin à Besse.
- mandate son président pour en assurer l'exécution

CREATION D'UN EMPLOI VACATAIRE - SAISON DE SKI DE FOND 2013-2014

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la saison de ski de fond qui s'étend du 1^{er} novembre 2013 au 30 avril 2014, pour le bon fonctionnement du service il est nécessaire de compléter les effectifs par un emploi complémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes.

- 1 agent polyvalent vacataire rémunéré sur la base du SMIC horaire en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, A l'UNANIMITE,

- Approuve la création de l'emploi et la rémunération correspondante telle qu'elle vient de lui être soumise.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

QUESTIONS DIVERSES

Sébastien GOUTTEBEL souhaite faire part de son étonnement quant à l'intervention de M. AUSSERVE lors de la dernière séance du Conseil Communautaire et ce en son absence. Il rappelle que le musée des peintres de Murol est municipal et que M. AUSSERVE est conseiller municipal d'opposition à Murol.

Il indique que celui-ci a d'ailleurs fait savoir, lors du Conseil Municipal du 29 août 2013, qu'il souhaitait mettre fin à son activité au sein du musée ce dont le Conseil Municipal a pris note.

La municipalité a par ailleurs engagé une étude de positionnement pour ce musée qui génère un déficit annuel de 60 000 €. Un référencement est également en cours à l'échelle européenne au titre des écoles post impressionnistes.

La municipalité réfléchit actuellement au remplacement de M. AUSSERVE par une personne de catégorie B.

Il s'agit donc d'une affaire communale pour laquelle la communauté de communes pourrait être sollicitée mais si tel devait être le cas cela se ferait à l'issue des réflexions engagées et cette démarche serait conduite par le maire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

**INFORMATION DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUANT A L'USAGE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
MARCHES 2013**

N° de marché	Date de notification	Mode de passation et type	Nature	Objet	Titulaire	Montant Euros TTC	Durée
2012/08	14/01/2013	MAPA	SERVICES	MARCHE COMPLEMENTAIRE AUX DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMS	ACCESMETRIE	19 420 € avec 1 réunion pour l'ensemble des communes	
2012/09	11/01/2013	MAPA BC	SERVICES	LOCATION D'AUTOCAR AVEC CHAUFFEUR POUR LE TRANSPORT D'ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE DU SANCY	LES RAPIDES DU SANCY	mini: 5000€ TTC/an et maxi: 15000€ TTC/an	1 an reconductible tacitement 2 fois jusqu'au 31/12/15
2013/02	22/03/2013	MAPA	TRAVAUX	MARCHE COMPLEMENTAIRE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN MULTIPLE RURAL A CHASTREIX LOT 1: GROS ŒUVRE/VRD	SARL KESKIN	32 183,00	
2013/03	08/04/2013	MAPA	SERVICES	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PLURIANNUEL TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU SUIVI DES INSTALLATIONS DES BARRIERES A NEIGE DU VALLON DU TARAFFET	KARUM	28 405	SUR 5 ANS à compter du 1er/01/2013 soit 5681/an
2013/05	14/06/2013	MAPA	SERVICES	Réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'une maison de la sorcellerie sur la commune d'Egliseneuve d'Entraigues	LES CHARRONS/DP CONTACT	10 896,60	42J
2013/06	17/06/2013	MAPA	SERVICES	Acquisition d'un système d'information géographique (SIG)	SOGEFI	TF: 5262,4 + TC: 4664,40 = 9926,80 hébergement 430,56€/an maintenance 2415,92€TTC/an Formation : 2511.60 € TTC	TF: 2 mois
2013/07	14/06/2013	MAPA	TRAVAUX	LOT 3 ETANCHEITE TRAVAUX MULTIPLE RURAL CHASTREIX	AB ETANCHEITE	14 869,37	15J
2013/08 01	16/07/2013	MAPA AC	Fournitures	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du Sancy lot 1 : achat de documents sonores	RDM VIDEO	mini: 1000€ TTC maxi: 3000 € TTC	1 an renouvelable 2 fois tacitement dès le 01/01

2013/08 02	16/07/2013	MAPA AC	Fournitures	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du Sancy lot 2 : achat de documents audiovisuels	RDM VIDEO	mini: 3000€ TTC maxi: 9000 € TTC	1 an renouvelable 2 fois tacitement dès le 01/01
2013/08 03	26/07/2013	MAPA AC	Fournitures	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du Sancy lot 3 : achat d'ouvrage large vision	BIBLIOTECA	mini: 300€ TTC maxi: 900 € TTC	1 an renouvelable 2 fois tacitement dès le 01/01
2013/08 04	26/07/2013	MAPA AC	Fournitures	Accord cadre mono attributaire fourniture de fonds documentaires pour le pole lecture publique du Sancy lot 4 : achat et choix sur place de documents imprimés	LIBRAIRIE LES VOLCANS	mini: 4000€ TTC maxi: 12000 € TTC	1 an renouvelable 2 fois tacitement dès le 01/01
2013/09 01	01/07/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture, livraison et montage de mobiliers au point lecture publique du MONT DORE LOT 1: plans de travail et tables	DPC	3975,3	5 SEMAINES
2013/09 02	01/07/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture, livraison et montage de mobiliers au point lecture publique du MONT DORE LOT 2: sièges et tapis	DACTYL BURO	3305,61	4-5 SEMAINES
2013/09 03	01/07/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture, livraison et montage de mobiliers au point lecture publique du MONT DORE LOT 3: étagères	DPC	18 236,88	5 SEMAINES
2013/10	01/07/2013	MAPA	SERVICES	Sondage de reconnaissance géotechnique pour l'aménagement d'une salle socioculturelle dans l'ancienne école de SAINT DIERY LE HAUT	SOL SOLUTION	2 293,93	4 SEMAINES
2013/11	01/07/2013	contrat	SERVICES	Prestation de maintenance du site internet de la COMCOM	AWS	2152,8/AN	1 an renouvelable tacitement 3 fois jusqu'au 31/12/16
2013/12	26/07/2013	MAPA	SERVICES	Mission de CT pour l'aménagement d'une salle socioculturelle dans l'ancienne école de SAINT DIERY LE HAUT	BUREAU VERITAS	4 724,20	63h + 12 visites (8 à 10 mois de chantier travaux)
2013/13 01	15/07/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture de matériels informatiques et petits équipements lot 1: matériels informatiques de bureau	NEYRIAL	5783,35+ option 2 126,83 (6 PC et 9 écrans)	10j
2013/13 02	15/07/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture de matériels informatiques et petits équipements lot 1: matériels informatiques de bureau	NEYRIAL	3 709,88	
2013/14	24/09/2013	MAPA	Fournitures	Réalisation et livraison de panneaux signalétiques extérieurs pour les chemins de randonnées	PIC BOIS	Solution de base 24 470,70	8 semaines

2013/15	07/11/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture et livraison de Barrières à neige en bois pour les ZN SANCY OUEST et BESSE PAVIN	MLC	11 493,56	20 j
2013/16 01	07/11/2013	MAPA	Fournitures	Fournitures administratives lot 1: petites fournitures de bureau	FABREGUE	tarifs selon BPU	pour 2013
2013/16 02	09/11/2013	MAPA	Fournitures	Fournitures administratives lot 2: papier	PGDIS MAJUSCULE	Tarifs selon BPU	pour 2013
2013/16 03	07/11/2013	MAPA	Fournitures	Fournitures administratives lot 3: Enveloppes et papier entête logo	GRAIN DE VUE	Tarifs selon BPU	pour 2013
2013/16 04	09/11/2013	MAPA	Fournitures	Fournitures administratives lot 4: Consommables et petites fournitures informatiques	PGDIS MAJUSCULE	Tarifs selon BPU	pour 2013
2013/17	07/11/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture d'un vidéo projecteur et de son écran de projection à la CCMS	FABREGUE	480,79	pour 2013
2013/18	19/11/2013	MAPA	Fournitures	Fourniture d'une moto neige ZN SUD	SARL BUSATO	11 541,40	30 j
2013/20	06/12/2013	MAPA	TRAVAUX	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE SITES TOURISTIQUES DANS LE MASSIF DU SANCY : REFECTION DE CHEMINS	PIERRE ET PASSION	69 375,97	de nov. 2013 à juin 2014

**INFORMATION DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUANT A L'USAGE
DE SA DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS
DECISIONS 2013**



**DECISION DU PRESIDENT N° 2013-01
PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Objet : Attribution de la GIPA

Le Président de la Communauté de Communes du Sancy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 (10°) et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2008 portant délégation d'attribution au Président,

CONSIDERANT qu'en 2013, la GIPA est versée au titre des années 2008 à 2012,

DECIDE

Article 1 : Le versement de la GIPA à l'agent suivant :

Nom et Prénom	IM au 31/12/2008	IM au 31/12/2012	Montant brut GIPA
BERNARD Christelle	305	315	92€00

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire.

Fait au Mont-Dore, le 19 novembre 2013

Le Président,
André GAY



6, avenue du Général Leclerc
BP 94
63240 Le Mont-Dore

ccms@cc-massifdusancy.fr
www.cc-massifdusancy.fr

Tél. 04 73 65 24 48
Fax. 04 73 65 35 50